

COLORTHO

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2009/2010

TRANSPORT :

Le transport est effectué actuellement par la société Exapac qui n'est pas spécialisée pour le particulier. Il peut être préférable de vous faire livrer sur votre lieu de travail et d'indiquer un portable au chauffeur pour prendre RDV.

Nous avons gardés ce prestataire car fiable. Mais en cas de litige il est important de se référer aux conditions suivantes :

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Il est indispensable de faire les protestations et réserves auprès du transporteur dans les trois jours de réception des colis en cas de retard, avarie, manque et perte constatée.

Il est indispensable de nous adresser directement et dans les trois jours, toutes réclamations en cas de contestations concernant les quantités livrées ne concordant pas avec celles indiquées sur les bordereaux de livraison.

Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

PRIX

Le franco de port et d'emballage est accordé à partir de à 80 Euros hors taxes

Pour toute commande d'un montant inférieur à 80 Euros hors taxes, il sera facturé une somme forfaitaire de 8 Euros TTC pour participation au frais de port et d'emballage.

CONDITIONS DE PAIEMENT et D'EXPEDITION PRODUITS.

- *Paiement par carte Bancaire. Les produits sont expédiés à encaissement.*
- *Commandes Groupées pour Clubs par carte ou virement. Contactez nous : 05.58.75.25.41 ou 06.15.17.44.96*
- *Export : Règlement sur facture Proforma par virement bancaire*

RESERVE DE PROPRIETE

Nous conservons la propriété des biens vendus jusqu'au complet paiement du prix en principal et accessoires. A défaut de paiement à l'une des échéances convenues, nous pouvons revendiquer la restitution de ces biens, la vente étant alors résolue de plein droit.

Les présentes dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner.

REPRISE

Les articles livrés depuis plus d'un mois ne pourront être ni repris ni échangés.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de contestation ou litige le Tribunal de Commerce de MONT DE MARSAN sera seul compétent